



LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
De REDACTEUR TERRITORIAL
Au titre de la promotion interne 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-AG-84 du 09 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant les dispositions de l'article 9 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, **13 postes de rédacteur territorial sont ouverts au titre de la présente promotion interne, à répartir entre la promotion interne de rédacteur territorial et de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,**

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur établie au titre de la promotion interne 2026 à compter du 01/04/2026 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent
SAINT CYPRIEN	ABAT Hélène
TOULOUGES SYDETOM 66	DI GREGORIO Marie
SAINT JEAN LASSEILLE	JAUBERT Sylvie
THUIR UDSIS	LARGHI Christine
ARGELES SUR MER	MELESI-CAYET Fanny
CABESTANY	MONTOYA Nicole
CERET CC DU VALLESPYR	ROUGE Valérie
VILLENEUVE DE LA RAHO	SANCHEZ Mylène
LE SOLER	SANCHEZ Nicole
SAINT CYPRIEN COM COM	SCHATTENS Isabelle
BANYULS SUR MER CCAS	ULICKI Valérie

ARTICLE 2 : Renouvellements d'inscription :

Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/04/2024 :

- Mme ARNOLD Cécile (SAINT-ESTEVE CCAS),
- Mme MESTRES Joëlle (CASTEIL).

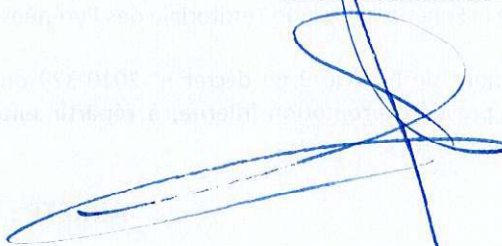
ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans **à partir du 01.04.2026 renouvelable** 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2^{ème} année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3^{ème} année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

ARTICLE 4 : La présente liste d'aptitude sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 31/03/2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction
Publique des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABE



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier (6 Rue Pitot – 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte,
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmise au représentant de l'Etat le :
Affichée le : 01/04/2026

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260330-ARR102-2026-AR
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026